

PARIS, le 22 février 2018

Le Sénat prend date sur la répression des actes de violences conjugales

Le Sénat a débattu ce 22 février de la proposition de loi *sur le régime de l'exécution des peines des auteurs de violence conjugale* déposée par Françoise Laborde (Haute-Garonne)

Ce texte, issu de nombreuses rencontres avec des acteurs de terrain œuvrant aux côtés des victimes et de leur famille, met la lumière sur les difficultés que pose parfois l'exécution des décisions judiciaires et notamment leur aménagement, qui conduit à laisser une personne condamnée au contact de sa victime maintenue sous emprise.

Si la proposition de loi n'a au final pas été adoptée, le débat qui s'est tenu a permis d'entendre les engagements de la Garde des Sceaux sur la répression des actes de violence conjugale, qui figure parmi les priorités du Gouvernement. En outre, le Sénat a pris date de la nécessaire évolution de la législation sur cette question, en particulier dans la perspective de la discussion du volet pénal des Chantiers de la justice portés par la Garde des Sceaux.

Contact : Groupe RDSE – 01 42 34 25 00 – rdse@rdse.senat.fr